

M. COLBY : La somme de \$135.60 a été payée en 1889 pour des télégrammes. Rien n'a été payé depuis le mois de mars dernier. Ce montant a été payé à même le montant affecté aux dépenses imprévues du Conseil Privé. J'ignore sous quel titre cela figure dans le rapport de l'auditeur général.

FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE.

M. DUPONT (pour M. CIMON) : Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir une laiterie expérimentale en rapport avec la ferme expérimentale centrale? Et quand?

M. CARLING : Le gouvernement étudie actuellement cette question.

TERRES DES ÉCOLES DU MANITOBA.

M. WATSON : Est-ce l'intention du gouvernement de mettre bientôt en vente quelque partie des terres réservées pour les écoles dans la province du Manitoba? Si oui, dans quels districts sont situées les terres qui seront mises en vente?

M. DEWDNEY : Aucun jour n'a encore été fixé pour la prochaine vente générale de terres affectées aux écoles dans le Manitoba, et on n'a pas encore décidé quelles parties de ces terres seront mises en vente. L'été dernier, on a fait faire une inspection des terres affectées aux écoles de la province, dans le but de s'assurer de leur valeur probable et de l'opportunité de les vendre. Lorsqu'on décidera de faire ces ventes, le public en sera dûment averti, comme par le passé. Dans l'intervalle, on offrira peut-être en vente une ou deux petites étendues comme, par exemple, un quart de la section 11, township 5, 14e rang à l'ouest du 1er méridien, dont le gouvernement du Manitoba demande la mise en vente, parce que la compagnie du chemin de fer du Pacifique nord et du Manitoba désire l'acheter, pour en faire un emplacement de village et pour les besoins d'une station.

RÉCIPROCITÉ DANS LE SAUVETAGE, ETC.

L'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (n° 2) autorisant la réciprocité dans le sauvetage et le remorquage des navires et des radeaux, est appelé.

M. CHARLTON : Les promoteurs des trois bills relatifs au sauvetage des navires, actuellement devant la chambre, se sont entendus pour remettre ce bill à jeudi, si le gouvernement consent à ce que les trois bills soient les premiers sur l'ordre du jour de jeudi.

Sir HECTOR LANGEVIN : Comme il sera, sans doute, préférable de fixer un jour pour l'étude de ces trois bills, je ne vois pas d'objection à la demande de l'honorable député.

L'ordre est ajourné.

SERVICE DES VOYAGEURS ET DES POSTES SUR L'INTERCOLONIAL.

M. LANGELIER (Québec) : Je demande—

Copie de toute correspondance et documents en rapport avec la circulation des trains de voyageurs et de malle sur l'Intercolonial, depuis Lévis à Campbelltown.

Je désire appeler l'attention du gouvernement sur les arrangements existant entre Lévis et Camp-

bellton, particulièrement de Lévis à Rimouski, en ce qui concerne le service des voyageurs et des postes, vu que l'on se plaint généralement de ce service. On m'a donné le tableau suivant des heures auxquelles les trains partent de Lévis et arrivent à la Rivière-du-Loup :—Depuis le commencement d'octobre, il y a eu trois trains de voyageurs par jour. L'un part de Lévis à 8 heures a. m., et arrive à la Rivière-du-Loup à 3 hrs p. m.; un autre part de Lévis à 3.30 hrs p. m., et arrive à la Rivière-du-Loup à 6 heures de l'après-midi; et le dernier, que l'on appelle le train du marché, part de Lévis à 5 hrs p. m. et arrive à la Rivière-du-Loup à 1 hre a. m. Les trains de la Rivière-du-Loup à destination de Lévis, partent l'un à 7.45 hrs a. m., un autre à 9 hrs et un troisième à 9.20 hrs a. m., et il n'y a aucun autre train pour Lévis avant 10 hrs p. m. Le premier arrive à Lévis à 3 hrs p. m., le deuxième à 6 hrs p. m., le train rapide de Halifax à 1.10 hrs p. m., et il n'y en a pas d'autre avant 10 heures du soir.

Sir HECTOR LANGEVIN : Est-ce que le train qui arrive à la Rivière du Loup, venant d'en bas, est le train rapide d'entier parcours?

M. LANGELIER (Québec) : Le train rapide part de la Rivière-du-Loup à 9.20 heures a. m., et arrive à Lévis à 1.10 p. m., de sorte qu'il n'y a aucun train de 9.20 a. m. à 10 heures du soir. L'arrangement des trains présente cet autre inconvénient, que le train-poste n'arrête pas à plusieurs stations importantes où il y a beaucoup de matières postales. Les sacs de dépêches sont jetés du train à son passage, et reçus aux stations; et les sacs que doit recevoir le train sont jetés sur ce dernier de la même manière, et, comme résultat, il est arrivé souvent que des sacs de dépêches ont été perdus et n'ont été retrouvés que plusieurs jours plus tard. Cela cause beaucoup de confusion et d'ennuis au commerce de cette partie de notre province. Ce que les gens établis le long du chemin demandent, c'est que les arrangements faits pour l'été subsistent en hiver. Il n'y a point de plaintes relativement aux arrangements d'été, et ce changement ne entraînerait aucun surcroît de dépenses, car il ne nécessiterait pas de train supplémentaire. On dirait que cette partie de la ligne de la Rivière-du-Loup à Québec ne mérite aucune attention. La circulation des trains semble avoir été réglée de manière à favoriser d'autres parties de la ligne, sans aucun égard aux besoins du public de cette très importante région. Il n'y a pas une partie de l'Intercolonial qui traverse un pays plus riche et plus peuplé, et cette région mérite assurément plus de considération. Le commerce de la ville de Québec a beaucoup souffert, les habitants de cette région ayant intérêt, à cause de l'arrangement des trains, à aller directement à Montréal, au lieu d'arrêter à Québec.

J'ai différé pendant quelques jours la présentation de cette motion, à la demande de l'honorable député de Rimouski. Je regrette que la maladie l'empêche d'être à son siège, et je ne veux pas retarder davantage, de crainte que cette motion se trouve trop à la fin de l'ordre du jour. Je puis ajouter que c'est à sa demande spéciale que j'appelle l'attention de la chambre sur cette question, et j'ai pleine confiance que le gouvernement prendra des mesures pour que les trains circulent de manière à satisfaire la population de ces localités.